Conseil Intercommunal
PREAVIS- N° 8/2026

Association Intercommunale de la piscine des Chavannes

Indemnités du conseil intercommunal pour la législature 2026-2031

Mesdames et Messieurs les Conseillères et conseillers,

Conformément à l'art. 3.3, point 3 des statuts de l'ASPIC et aux articles 29 et 114 de la Loi sur les Communes (LC), il appartient au Conseil intercommunal de fixer les indemnités des membres du Conseil intercommunal, du bureau et des membres des commissions au moins une fois par législature.

Le Bureau estime que les indemnités telles que pratiquées lors de la dernière législature sont adéquates, et correspondent à une rémunération adaptée pour ce type de mandats.

Il a toutefois ajusté les indemnités des membres des commissions *(25.-/heure lors de la dernière législature)* à celle des membres .et augmenté les indemnités kilométriques de 5 ct.

Nous vous proposons ainsi d'accepter les indemnités pour la législature 2026-2031 tel que présentés :

Président.e	40.-/heure	.-75/km	yc les séances du conseil
Secrétaire	40.-/heure	.-75/km	yc les séances du conseil
Membre	30.-/heure	.-75/km	
Membre des commissions	30.-/heure	.-75/km	Forfait 50.- pour le rapport

C O N C L U S I O N S

Au vu de ce qui précède, le bureau du Conseil intercommunal vous prie, Mesdames, Messieurs, d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASPIC

a) Vu le préavis du bureau du Conseil intercommunal no 8/2026, relatif à la fixation des indemnités du Conseil intercommunal pour la législature 2026-2031.

b) Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier.

c) Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

D'accepter la proposition d'indemnités du Conseil intercommunal pour la législature 2026-2031, soit :

Président.e	40.-/heure	.-75/km	yc les séances du conseil
Secrétaire	40.-/heure	.-75/km	yc les séances du conseil
Membre	30.-/heure	.-75/km	
Membre des commissions	30.-/heure	.-75/km	Forfait 50.- pour le rapport

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
Association intercommunale de la piscine des Chavannes

Le Président — La Secrétaire

Eric Joseph — Corrine Simon